

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
17 AVRIL 2015

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 26 titulaires
12 suppléants

Délibération n°253 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2014

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 9 décembre 2014. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

APPROUVE le procès-verbal du Comité syndical du 4 décembre 2014.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **27 AVR. 2015**
La publication le **27 AVR. 2015**
Strasbourg, le **27 AVR. 2015**


Pour le Président empêché
Etienne WOLF,
1^{er} vice-président